

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/181/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur
Considérant le Pèlerinage pour les 800 ans du centenaire de la canonisation de Saint-Laurent O'Toole, le dimanche 11 mai 2025.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Dimanche 11 mai 2025 de 8h00 à 20h00

- Article 1^{er} :** Le stationnement sera interdit sur toute les places de parking de la Place Saint-Laurent O'Toole, il sera **uniquement réservé pour le bus des Irlandais, voitures Ambassadeur d'Irlande, Préfet, Sous-Préfet, Archevêques de Rouen, Evêque.**
- Article 2 :** Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le seize avril deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

